



**Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la  
Formation Professionnelle FORCE OUVRIÈRE  
Section du Loiret**

10 rue Théophile Naudy 45000 Orléans  
[f nec-fp-fo45@orange.fr](mailto:f nec-fp-fo45@orange.fr)  
06 88 41 28 05

---

Orléans, le 20 juin 2026

**Alerte sociale de la FNEC-FP-FO 45**

Suite à son alerte sociale du mercredi 17 juin concernant les fortes chaleurs caniculaires, la FNEC-FP-FO 45 a été reçue par la DSDEN le vendredi 19 juin.

Nous alertions déjà la DSDEN il y a un an sur les conditions de travail extrêmement difficiles pour les personnels dans les établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré à cause de la canicule et cette nouvelle épisode de canicule donne à nouveau un sentiment d'impréparation et d'improvisation pour les personnels.

La FNEC-FP-FO 45 ne demande pas des solutions miracles concernant la baisse immédiate des températures ou le changement radical des bâtiments dans les écoles, collèges et lycées dans le Loiret, mais elle veut savoir comment sont accompagnés et protégés les enseignants et les personnels et faire remonter les questions locales.

Les représentants de la DSDEN ont confirmé que les décisions de fermeture des locaux se feraient au cas par cas en fonction des alertes des chefs d'établissements pour le 2<sup>nd</sup> degré. Pour le premier degré, en fonction des situations, les directeurs font remonter les éléments aux IEN. Les décisions de fermeture relèvent là des mairies.

La FNEC FP-FO 45 dénonce cette gestion territorialisée et ce transfert de responsabilité sur les directeurs et les chefs d'établissement à qui il appartient de déterminer si les conditions « climatiques » de l'établissement doivent amener une adaptation du fonctionnement. Cette méthode a été largement expérimentée pendant la période COVID pour dédouaner le gouvernement de sa responsabilité.

Un début de travail a été fait l'année dernière par les services de l'Éducation Nationale et est complété au fur et à mesure des remontées types RSST ou éléments locaux, cependant aucun travail n'a été fait en F3SCTD, ni après le GT F3SCTA, concernant la période actuelle. La DSDEN est en lien avec la préfecture pour connaître au mieux les écoles et les communes en besoin pour soutenir les projets de réinvestissement financièrement.

Les personnes « fragiles » sont invitées à remonter vers le directeur, l'IEN ou le chef d'établissement afin de bénéficier de droit d'une autorisation spéciale d'absence. Cela pose le problème du secret médical car les directeurs, IEN ou chefs d'établissement n'ont pas à être informés des situations médicales propres aux personnels. La FNEC FP FO rappelle là le rôle du médecin de prévention.

Concernant les personnels ayant des enfants, dans le cas où aucun lieu d'accueil n'est prévu, une autorisation spéciale d'absence pourra être accordée, non décompté du quota « garde d'enfants ».

Concernant les examens, les épreuves écrites sont maintenues, selon une consigne nationale. Quant aux épreuves orales, pas d'aménagement dans l'immédiat, si ce n'est des déplacements dans les salles les plus fraîches...

Le gouvernement sait trouver 36 milliards d'euros en quelques semaines pour la guerre, mais, alors que la FNEC FP-FO n'a eu de cesse d'alerter ces dernières années sur la situation du bâti scolaire et l'absence de matériel adapté (absences de rideaux occultant ou de volets, de climatisation ou de rafraîchisseur d'air, de points d'eau en nombre suffisant...), rien n'a été prévu pour garantir des conditions de travail et d'accueil normales.

Ce n'est pas d'une loi de programmation militaire dont nous avons besoin, mais de l'achat de climatiseurs et de rafraîchisseurs, en attendant que les 60 000 établissements de France soient rénovés. Un préavis de grève de la FNEC FP-FO couvre tous les personnels.